



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts*



COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE

*Cinquième réunion du Comité d'experts*

---

Réunion du Comité d'experts de la troisième réunion annuelle  
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des  
finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres  
africains des finances, de la planification et du développement  
économique de la Commission économique pour l'Afrique

*Lilongwe (Malawi)  
25 – 28 mars 2010*



Distr.: GÉNÉRALE  
E/ECA/COE/29/16  
AU/CAMEF/EXP/16(V)  
Date: 23 février 2010

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## **Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: le Mécanisme de coordination régionale (MCR)**

## Table des matières

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES .....	ii
I. Introduction .....	1
II. Historique du Mécanisme de coordination régionale (MCR) .....	2
III. Renforcement du MCR et de son système de groupes thématiques.....	4
IV. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la neuvième réunion du MCR .....	12
V. Défis et contraintes .....	13
VI. Questions à examiner et la voie à suivre .....	14

## **ABBREVIATIONS ET ACRONYMES**

BAD	Banque africaine de développement
CCS	Conseil des chefs de secrétariat
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CUA	Commission de l'Union africaine
MCR	Mécanisme de coordination régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUAD	Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine

## I. Introduction

1. Depuis sa création, le Mécanisme de coordination régionale (MCR) a beaucoup évolué: d'une réunion consultative interinstitutions, il est devenu un mécanisme chargé d'apporter un appui cohérent et coordonné aux organisations régionales et sous-régionales africaines. Au fil des ans, le MCR a gagné en force grâce à son système de groupes thématiques. La Commission de l'Union africaine (CUA), l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD<sup>1</sup> et les communautés économiques régionales- toutes bénéficiaires - y occupent désormais une place centrale. Elles sont devenues partie intégrante du Mécanisme qui, au départ, était une affaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Plusieurs examens successifs portant sur le rôle du MCR ont amené celui-ci, qui était concentré sur le renforcement des processus, à porter désormais principalement son attention sur ses résultats et son action, de même que sur ceux de ses groupes thématiques. Le principe de « l'unité dans l'action » est de plus en plus accepté, les différents organismes revoyant leurs méthodes de travail dans un sens favorable à l'action collective et à un appui fourni dans le cadre du MCR. Les groupes thématiques ont, à des degrés divers, aligné leurs activités sur les priorités de l'Union africaine (UA) et du NEPAD, ainsi que sur celles des organes ministériels sectoriels de l'UA. De même, les groupes thématiques ont intensifié leurs efforts tendant à nouer des contacts plus réguliers et à établir des plans d'activités permettant d'entreprendre des activités communes d'élaboration de programmes et d'exécution de projets spécifiques. En conséquence, l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD s'est considérablement accru. Il comprend notamment la fourniture d'un appui technique et en matière de renforcement des capacités, des activités de sensibilisation, l'analyse des politiques, la recherche de consensus et la réalisation d'études normatives et analytiques pour définir des visions et élaborer des politiques, ce qui constitue les domaines prioritaires des programmes de l'UA et du NEPAD.

2. Le secrétariat apporte à l'action du Mécanisme davantage de coordination et de soutien stratégiques. Une coordination plus étroite existe désormais entre les groupes thématiques grâce au nombre croissant de programmes exécutés conjointement et donnant des résultats concrets. En outre, des dispositions sont prises pour établir des mécanismes de coordination sous-régionale, afin d'apporter un appui plus cohérent aux CER et de mettre en place les chaînons manquants entre les échelons régionaux et nationaux.

3. Le présent rapport fait le point des progrès réalisés par le MCR, en général, et de la mise en œuvre des recommandations de la neuvième réunion du Mécanisme, en particulier. Il couvre la période allant de novembre 2008 à décembre 2009. Il se divise en six sections. Après l'introduction, la section 2 traite du contexte historique du MCR. Dans la section 3 sont examinés les progrès accomplis dans le renforcement de la coordination, de la cohérence des actions ainsi que de la coopération entre les organismes de l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales africaines. La section 4 met en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la neuvième réunion du MCR, notamment les recommandations spécifiques qui concernent l'appui de l'ONU aux activités se rapportant au climat et qui sont menées au niveau régional. La section 5 attire l'attention sur les défis et les contraintes, alors que la section 6 contient un certain nombre de propositions sur la voie à suivre pour renforcer l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD.

---

<sup>1</sup> L'Autorité de planification et de coordination du NEPAD est un organe technique de l'Union africaine créé par une décision de la Conférence au sommet de l'UA, lors de sa réunion des 1<sup>er</sup> et 2 février 2010, en remplacement du secrétariat du NEPAD.

## **II. Historique du Mécanisme de coordination régionale (MCR)**

4. La résolution 1998/46 du Conseil économique et social des Nations Unies a demandé instamment l'organisation sur une base régulière de réunions interinstitutions de consultation dans chaque région, en vue d'améliorer la coordination entre les organisations du système des Nations Unies. Au fil des ans, les réunions consultatives ont laissé place à un mécanisme officiel en bonne et due forme. Le Mécanisme de coordination régionale des organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique est devenu le mécanisme chargé de renforcer, aux niveaux régional et sous-régional, la cohérence, la coordination et la coopération à l'échelle du système de l'ONU pour assurer une «unité dans l'action» que l'Organisation entreprend en appui à l'UA et au NEPAD.

5. Après l'adoption du NEPAD par l'Assemblée générale en 2001, chaque organisation et organisme de l'ONU a été invité à examiner comment répondre aux priorités du NEPAD, en tenant compte, en particulier, de la nécessité de travailler avec les pays africains et leurs organisations régionales. Dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, l'Assemblée générale a demandé aux organisations du système des Nations Unies de coordonner leurs activités d'appui au NEPAD pour assurer un maximum de résultats et d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du NEPAD. En conséquence, le principal objectif du MCR est d'assurer une coordination et une cohérence dans le soutien de l'ONU au NEPAD, afin d'en améliorer l'efficacité et l'impact, grâce au renforcement de la programmation et de l'exécution communes des activités menées dans le cadre des groupes thématiques. Autre objective clef du MCR: améliorer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies et des organisations africaines comme la Commission de l'Union africaine, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la Banque africaine de développement (BAD).

6. Les réunions annuelles du MCR offrent un cadre pour examiner les progrès accomplis dans la coordination des activités interinstitutions qui sont menées en appui au développement régional et sous-régional de l'Afrique, et pour tracer la voie à suivre. Depuis la création des groupes thématiques en octobre 2002, à la quatrième réunion du MCR (qui en avait mis en place cinq), le nombre de ces groupes ne cesse d'augmenter. Ils ont par ailleurs sans cesse été reconfigurés et affinés pour être à même d'appuyer avec efficacité la mise en œuvre du NEPAD. Après la sixième réunion tenue en juillet 2004, les consultations annuelles sont restées en veilleuse jusqu'à la tenue de la septième réunion en novembre 2006, réunion à laquelle les groupes thématiques ont été relancés et leur nombre (qui n'a pas varié depuis) porté à neuf, les réunions des groupes se tenant régulièrement par la suite et celles du MCR devenant des événements annuels importants.

7. La septième réunion du MCR a donné l'impulsion nécessaire à l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD, pour ce qui concerne le renforcement de la coordination à l'intérieur du système des groupes thématiques, de la revitalisation du système et du renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales africaines. Suite à la signature, en novembre 2006, de la Déclaration relative au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine», en vue d'un renforcement de la coopération entre l'UA et l'ONU, celle-ci a renforcé son appui à l'UA dans le cadre du MCR et de ses groupes thématiques. La septième réunion a également souligné l'importance qu'il y avait à mettre en place un mécanisme de coordination sous-régionale pour renforcer l'appui aux CER et combler le fossé entre le mécanisme régional et les mécanismes nationaux de coordination.

8. La huitième réunion du MCR a fait fond sur la dynamique créée par la septième réunion, qui a été co-présidée par S. E. Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies. Le partenariat avec la Commission de l'UA et l'ancien secrétariat du NEPAD est devenu plus solide et a été approfondi, l'accent étant mis sur le fait que le bon fonctionnement du système des groupes thématiques était indispensable pour améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui à l'UA et au NEPAD. Les participants à la réunion ont réaffirmé que, en Afrique, les groupes thématiques devaient axer davantage leur action sur le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et aligner leurs activités sur ledit Programme. Ils ont convenu par ailleurs que les activités des groupes thématiques devaient tenir davantage compte des programmes et des plans stratégiques de la Commission de l'UA et du secrétariat du NEPAD, des décisions pertinentes de l'UA et des CER, ainsi que des conclusions des organes sectoriels ministériels de l'UA. Les participants à la réunion ont, en outre, demandé une évaluation des arrangements existants au niveau sous-régional, dans le but de mettre en place un mécanisme de collaboration en matière d'appui au CER.

9. La neuvième réunion du MCR a eu pour thème: «Réponse multisectorielle coordonnée au défi de la crise alimentaire et du changement climatique en Afrique». Aux termes de leurs débats, les participants ont reconnu qu'un appui coordonné aux activités relatives au climat et à celles qui sont menées pour faire face à la crise alimentaire était nécessaire afin de soutenir efficacement les efforts des pays africains et des organisations régionales et sous-régionales du continent. Ils ont aussi fait d'importantes recommandations tendant à renforcer le MCR par les mesures suivantes:

- a) Aligner les activités du MCR sur les priorités de l'UA et du NEPAD;
- b) Établir un mécanisme de financement des activités du MCR semblable à celui des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), par lequel les organismes et organisations des Nations Unies contribueraient et mobiliseraient des ressources pour mener des activités communes;
- c) Enfin, mettre en place, avec la participation active des CER, un mécanisme de coordination sous- régionale.

10. La dixième réunion du MCR a permis d'approfondir encore plus le partenariat entre les organisations du système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales de l'UA. Elle a décidé de transformer le secrétariat du Mécanisme en secrétariat conjoint relevant à la fois de l'UA et des organisations de l'ONU, afin de faciliter une plus grande synergie et une plus grande cohérence entre les deux parties. À cet égard, les participants ont convenu que les réunions du MCR devraient être organisées conjointement par l'ONU et l'UA et que, de même, les deux parties devraient faire conjointement rapport sur les activités des groupes thématiques, les rapports établis devant rendre compte des interventions et actions collectives de l'ensemble des institutions partenaires concernées. La manière de faire rapport sur les activités des groupes thématiques devrait être uniformisée et permettre de rendre compte des interventions et actions collectives de tous les partenaires des Nations Unies participant aux opérations et au fonctionnement du groupe thématique, plutôt que mettre en évidence les activités individuelles des organismes pris individuellement. Les rapports devraient refléter la nature commune des activités des groupes thématiques et être communiqués à la CUA pour recueillir ses vues et bénéficier de son apport, avant l'établissement de la version finale des rapports. Les activités des groupes thématiques devraient être étroitement alignées sur les plans et priorités stratégiques de l'UA/NEPAD et axées sur les résultats, afin de produire un impact tangible à long terme.

11. Les participants à la réunion ont en outre fait les recommandations suivantes:

a) Les groupes thématiques devraient davantage s'efforcer de procéder à une planification et à une programmation communes des activités, ainsi qu'à une mobilisation commune des ressources.

b) Les organisations et organismes des Nations Unies doivent améliorer la coordination et le partage d'informations entre les différents groupes thématiques.

c) Le MCR devrait envisager d'intégrer les questions ci-après dans les activités de ses groupes thématiques:

- L'emploi et le travail décent (tel que reconnu par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) dans le Pacte mondial pour l'emploi), en particulier pour les jeunes, car il s'agit de l'une des priorités exprimées par l'Afrique;
- L'égalité hommes-femmes;
- Le renforcement des capacités;
- La communication et le plaidoyer.

d) La Banque africaine de développement (BAD) devrait continuer à participer aux activités des groupes thématiques et à apporter un appui à l'élaboration et à l'exécution des plans d'activités, y compris le Plan stratégique de la CUA 2009-2012, le Plan d'activités du NEPAD 2009-2010 et le Plan d'action africain UA/NEPAD 2010-2015, notamment dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, du Plan d'action UA/NEPAD sur l'environnement, de la gouvernance, du programme minimal d'intégration et du secteur minier.

e) La BAD devrait apporter un appui financier au secrétariat et aux groupes thématiques du MCR, afin de renforcer la coordination et la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines. La BAD devrait également apporter un appui à la CUA et à l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD pour renforcer les capacités des coordonnateurs des groupes thématiques.

f) Les organismes des Nations Unies devraient également fournir un appui humain et financier aux activités du Mécanisme et de ses groupes thématiques et favoriser la mobilisation commune des ressources pour les activités.

g) Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) devrait être informé des activités du Mécanisme de coordination régionale; ces dernières devraient également faire partie de l'ordre du jour du Conseil et faire l'objet d'un dialogue au sein de celui-ci.

### **III. Renforcement du MCR et de son système de groupes thématiques**

12. Depuis leur création, les groupes thématiques ont mené de nombreuses activités à l'appui de la mise en œuvre du NEPAD. Cependant, en dépit de ses réalisations, une évaluation critique de leurs résultats et de ceux du MCR dans son ensemble montre qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la cohérence et la coordination dans l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. Il est nécessaire, par exemple, de mobiliser des ressources pour permettre aux organismes et organisations des Nations Unies de contribuer au renforcement des capacités de la

Commission de l'UA, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des CER. Les questions intersectorielles telles que l'égalité homme-femme et la jeunesse ne sont pas encore pleinement intégrées dans les activités des groupes thématiques. Il faut renforcer le mécanisme en définissant clairement les rôles et les responsabilités des divers organismes opérant aux niveaux régional et sous-régional en Afrique, afin d'améliorer la cohérence et la synergie.

13. Un certain nombre d'examens internes<sup>2</sup> ont été effectués afin de trouver des solutions à ces questions et préoccupations majeures et de faire des propositions. Les conclusions auxquelles ont abouti ces examens ont été débattues aux septième, huitième et neuvième réunions du MCR, qui ont approuvé les mesures proposées pour renforcer le Mécanisme et ses groupes thématiques, dans leur appui à l'Union africaine et au NEPAD. La dixième réunion du MCR a également été l'occasion d'aller de l'avant de façon plus efficace dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination internes au système des Nations Unies, d'une part, et dans le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations africaines, d'autre part.

**A. *Améliorer la cohérence, la coordination et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies opérant aux niveaux régional et sous-régional***

14. Le secrétariat du MCR et les divers groupes thématiques du Mécanisme ont mené de nombreuses activités visant à améliorer et à renforcer la coordination et la coopération entre les organismes de l'ONU dans leur appui à l'UA et au NEPAD.

*Le secrétariat du MCR*

15. Le secrétariat a renforcé la coordination en fournissant un appui stratégique accru aux structures et aux processus du MCR. Il a fait preuve d'initiative et intensifié ses efforts en recourant à diverses méthodes novatrices dans son appui aux groupes thématiques, contribuant ainsi à une amélioration sensible des résultats de ces derniers dans différents domaines.

a) Le personnel du MCR et ses coordonnateurs au niveau de la CEA ont accru leur participation aux réunions et aux activités des groupes thématiques. Ils déploient des efforts considérables afin de pouvoir prendre part à l'ensemble ou à la plupart des réunions des groupes et y apporter des contributions de fond.

b) D'importants résultats ont été obtenus en matière d'appui à l'organisation et à l'exécution des activités des groupes thématiques. Le secrétariat du MCR a par exemple beaucoup contribué par des ressources humaines et financières aux activités du groupe thématique *plaidoyer et communication*, à l'occasion de l'organisation du « Dialogue avec les médias régionaux sur le NEPAD » les 19 et 20 février 2009 à Vaal dans la province de Gauteng en Afrique du Sud. Il a également aidé le groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural* à organiser la réunion de deux jours du groupe thématique. S'agissant de la troisième réunion interinstitutions sur la coordination et l'harmonisation des stratégies de lutte

---

<sup>2</sup> Ces examens internes comprennent le deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2006); le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique» (2005); les rapports de la CEA intitulés «Évaluation du système d'appui des Nations Unies au NEPAD: Repenser la méthode collective» (2004), «Examen externe des groupes thématiques» (2007) et «Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Mécanisme de consultation régionale des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD (2008).



Programme et examiner les modalités d'un appui efficace à l'UA dans le Cadre de coopération ONU – UA. Les participants à la dixième réunion du MCR ont eu un débat approfondi sur l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Ils ont estimé que l'examen en question était une occasion importante de mieux faire connaître le Programme aux niveaux de l'ONU, de l'UA et des CER et ont recommandé que ces dernières soient pleinement représentées dans l'équipe chargée de l'examen. Ils ont demandé à la CEA, au Bureau de liaison des Nations Unies et à la CUA de procéder à l'examen et de mobiliser les ressources nécessaires auprès d'autres organismes des Nations Unies. Les participants à la dixième réunion du MCR ont jugé que la participation de toutes les parties prenantes au processus et l'appropriation de celui-ci par toutes constituaient les clés du succès de l'examen. Il était également crucial de veiller à ce que l'UA et les CER assument un rôle moteur dans le processus, qu'elles soient des partenaires à part entière au sein de celui-ci et se l'approprient pleinement, en vue d'une plus grande efficacité et du renforcement de la mise en œuvre du processus. Ils ont demandé à la BAD d'apporter un appui financier et en services de conseil au processus d'examen et à prendre les dispositions nécessaires pour répondre favorablement à cette demande.

e) À la suite d'une mission d'évaluation des besoins effectuée auprès de l'ancien secrétariat du NEPAD, la CEA a invité les organismes et organisations des Nations Unies à une réunion d'information tenue le 23 juin 2009, pour partager avec eux les résultats de l'évaluation et déterminer les moyens d'apporter un appui à l'ancien secrétariat du NEPAD dans le cadre du système de groupes thématiques du MCR.

#### Les groupes thématiques

17. Les groupes thématiques ont fait des progrès considérables en matière de communication et d'échange entre eux. Ces dernières années, des contacts plus nombreux ont été établis entre les groupes et des réunions inter-groupes plus fréquentes ont été tenues. La communication a également été améliorée entre les organismes des Nations Unies, au sein des groupes thématiques et entre ceux-ci. Les groupes se tiennent régulièrement informés des faits nouveaux qui surviennent dans leurs domaines de compétence respectifs et sollicitent la contribution des autres à l'amélioration de leur travail. Les groupes thématiques paix et sécurité et plaidoyer et communications offrent de bons exemples à cet égard.

18. Les coordonnateurs des groupes thématiques engagent de plus en plus les membres de leurs groupes dans la programmation commune des activités, sur la base de mandats ayant fait l'objet d'un large consensus et concernant des domaines prioritaires. Des plans d'activité sont élaborés dans ce sens. C'est ainsi que le groupe thématique *développement social et humain* mène des activités dans le cadre des neuf domaines thématiques prioritaires.

#### ***B. Renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales africaines***

19. Le secrétariat du MCR et les divers groupes thématiques du Mécanisme ont mené de nombreuses activités visant à renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales africaines, à l'appui de l'UA et du NEPAD.

*Le secrétariat du MCR*

20. Le secrétariat du MCR a beaucoup facilité le partage de l'information et la communication sur une base permanente entre les organismes du système des Nations Unies, la CUA, l'ancien secrétariat du NEPAD et les CER, en:

a) établissant et en assurant une large diffusion de la liste de contacts des membres du MCR, pour faciliter la communication au sein des groupes thématiques et entre lesdits groupes;

b) donnant des informations sur le processus d'intégration du NEPAD aux processus et structures de la CUA et en faisant des exposés d'information lors des réunions des groupes thématiques;

c) organisant une réunion consultative le 20 mars 2009 avec les membres du MCR pour aider les consultants chargés de l'étude sur l'intégration du NEPAD aux structures et processus de la CUA à recueillir le point de vue des organisations des Nations Unies; en présentant à une réunion tenue avec les organismes du système des Nations Unies le 27 mars 2009 avec M. Ibrahim Assane Mayaki, nouveau Directeur exécutif de l'ancien secrétariat du NEPAD, à l'occasion de la prise de fonctions de celui-ci.

d) en faisant valoir lors de la neuvième réunion du MCR l'idée de réunions préalables à celles du MCR, qui offrent aux groupes thématiques la possibilité d'examiner les questions d'intérêt commun, notamment la stratégie à adopter pour la participation à la réunion annuelle du MCR. Cela est maintenant devenue une caractéristique permanente des réunions annuelles du MCR.

21. Plus concrètement, le secrétariat du MCR et la CEA ont fourni à l'ancien secrétariat du NEPAD un soutien technique appréciable dans la rédaction des documents directifs, dans l'analyse des questions liées au NEPAD, dans l'organisation des réunions et autres activités du NEPAD et pour la participation à celles-ci. Il s'agit:

a) des Sommets de l'Union africaine, des réunions du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, des réunions du Comité directeur du NEPAD, ainsi que du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, notamment la réunion extraordinaire que celui-ci a tenue sur les changements climatiques les 2 et 3 septembre 2009;

b) du processus de consultation qui s'est déroulé sur cinq mois et au cours duquel une contribution importante a été apportée à l'élaboration d'un plan d'action africain UA/NEPAD;

c) du renforcement des capacités en matière de communication, grâce au détachement d'un spécialiste en communication;

d) d'une évaluation des besoins de l'ancien secrétariat du NEPAD dans trois principaux domaines: communication et plaidoyer, gestion des connaissances et recherche et analyse portant sur les politiques;

e) de la contribution à l'élaboration d'un cadre stratégique africain de renforcement des capacités UA/NEPAD, ainsi que de la position commune africaine aux réunions du G-20;

f) de la tenue de réunions de groupes d'experts, d'ateliers, de sessions de formation et de la participation aux activités et publications intergouvernementales et ce, en étroite collaboration avec l'UA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies. À titre d'exemples notables, on peut citer la réunion du groupe d'experts sur le rôle du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre du NEPAD, organisée conjointement les 28 et 29 mai 2009 avec la CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, le Forum sur le NEPAD qui s'est déroulé le 7 novembre 2009 et l'Atelier de formation à l'intention des cadres de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, des CER et d'autres organes d'exécution, prévu en mars 2010, sur le thème «Planification, suivi et évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan d'action africain UA/NEPAD»;

### Les groupes thématiques

22. La communication s'est améliorée entre les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales africaines et l'on a noté une participation accrue de ces dernières aux activités et réunions des groupes thématiques. La CUA joue de plus en plus un rôle important au sein de la plupart des groupes thématiques. Certaines réunions des groupes ont été co-présidées par la CUA et se sont tenues dans les locaux de la Commission. Ce fut le cas de réunions du groupe thématique *paix et sécurité*, du groupe thématique *gouvernance* et du groupe thématique *développement social et humain*. Le groupe thématique *paix et sécurité* a procédé à un examen préalable de la coopération ONU-UA en matière de paix et de sécurité, afin de mieux se préparer en vue de l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. Les membres du groupe thématique *développement social et humain* ont pris part, le 16 juin 2009, au lancement de la campagne 2009-2012 de l'Union africaine de lutte contre le trafic d'êtres humains.

23. Les activités des groupes thématiques ont des incidences tangibles sur la réalisation d'objectifs clefs de développement régional, ainsi que sur le paysage institutionnel de l'appui à l'UA et au NEPAD:

a) Groupe thématique *infrastructures*: placé sous la coordination de la CEA, il comprend quatre sous-groupes thématiques, à savoir transports, énergie, eau et technologies de l'information et de la communication (TIC), les quatre sous-groupes s'intéressant tous aux changements climatiques. Dans le domaine des transports, les activités ont consisté essentiellement en un appui à l'UA, dans le cadre Programme de développement des infrastructures en Afrique, et au CER, pour ce qui est des couloirs de transport. En outre, les programmes ponctuels ci-après ont été entrepris: Programme relatif aux transports en Afrique subsaharienne, en collaboration avec la Banque mondiale, Programme de sécurité routière, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et Programme d'action d'Almaty, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les activités concernant l'énergie ont porté sur trois domaines thématiques, à savoir l'accès à l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables. À titre d'exemples, l'accent a été mis sur la nécessité d'assurer l'accès de tous aux services de base, afin d'atteindre les OMD, notamment en ce qui concerne l'énergie domestique, l'eau potable et l'assainissement. ONU-Énergie a demandé au Département des affaires économique et sociales de l'ONU d'être le chef de file lors de la détermination de l'objectif de développement de l'accès à l'énergie, dont l'objet est de fournir à tous l'accès aux services de base d'ici l'an 2030, en portant une attention

particulière aux pays les moins avancés d'Afrique et aux autres PMA. ONU-Énergie souscrit aux conclusions des débats de l'Assemblée générale sur l'accès à l'énergie et les énergies renouvelables, ainsi qu'à celles des débats sur les changements climatiques et le développement durable. Conscient du fait que le coût des techniques reposant sur les sources d'énergie renouvelables reste élevé, ONU-Énergie a apporté une contribution significative en faveur d'interventions stratégiques dans le rapport du Secrétaire général sur les énergies renouvelables, en vue de promouvoir ces énergies. Des consultations sont actuellement en cours entre ONU-Énergie et la nouvelle Agence internationale des énergies renouvelables en vue d'une future collaboration. Plusieurs membres du Groupe consultatif du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie et les changements climatiques font également partie d'ONU-Énergie. L'ONUDI s'emploie à établir un partenariat entre ONU-Énergie et le secteur privé pour des applications énergétiques non polluantes, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Quant au sous-groupe thématique *technologies de l'information et de la communication*, il entretient d'étroites relations de travail avec les Départements compétents de la CUA, notamment dans le cadre de l'exécution des projets phares du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir et en guise de contribution de fond au dernier Sommet de l'UA, qui avait pour thème « Les TIC en Afrique: Défis et Perspectives pour le développement ». Un autre domaine de collaboration étroite entre ce sous-groupe et l'UA est constitué par le projet d'appui à l'harmonisation des politiques en matière de TIC en Afrique subsaharienne, financé par l'Union européenne à concurrence de 5 millions de dollars et exécuté par l'UIT.

b) Sous la coordination du PNUD, le groupe thématique *gouvernance* a continué de soutenir la promotion de la bonne gouvernance en Afrique par un appui direct au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au processus dudit mécanisme aux plans national et régional. Ce groupe thématique a, par exemple, contribué à l'élaboration d'indicateurs dans le cadre du mécanisme précité.

c) Sous la coordination de la FAO, le groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural* apporte un appui direct aux programmes de l'UA et du NEPAD dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. L'objectif primordial est la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui constitue le cadre de développement de l'agriculture en Afrique.

d) Coordonné par le PNUE, le groupe thématique *environnement, urbanisation et population* apporte un appui à l'UA dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) par les États membres de l'UA et les organisations régionales. En collaboration avec la Conférence des ministres africains de l'environnement et les CER, les membres de ce groupe thématique ont contribué à l'élaboration de projets et plans sous-régionaux sur les changements climatiques et permis d'arrêter une position commune africaine à cet égard. En outre, l'équipe africaine de négociation sur les changements climatiques a bénéficié d'un soutien en renforcement des capacités aux plans sous-régional et continental. Au nombre d'autres domaines d'intervention figurent les données relatives aux services et données météorologiques, hydrologiques, marines et environnementales; les migrations provoquées par les changements climatiques et l'impact des déplacements de populations sur l'environnement; le travail sur la santé, l'environnement et les changements climatiques; celui sur l'intégration des changements climatiques dans les cadres nationaux de développement et la contribution à l'établissement du Rapport sur l'état des villes en Afrique.

e) Sous la coordination du FNUAP, le groupe thématique *développement social et humain* a contribué à l'élaboration d'un cadre de politique sociale à l'intention de l'UA, dont

celle-ci s'inspire pour mener ses activités. Il a apporté un appui à l'UA dans la vulgarisation et la matérialisation de ses diverses initiatives, telles que le Programme des jeunes volontaires de l'UA, l'Examen régional africain des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la campagne contre la traite d'êtres humains, la Réduction accélérée de la mortalité maternelle et infantile, la campagne panafricaine pour mettre un terme à la violence contre les femmes et l'accès universel aux soins concernant le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En collaboration avec les autres membres du sous-groupe thématique *emploi et main-d'œuvre*, l'OIT a produit le rapport d'examen Ouagadougou + 5 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté (2004-2009).

f) Sous la coordination de l'UNESCO, le groupe thématique *science et technologie* a apporté un appui au processus d'élaboration du Plan d'action consolidé de l'UA sur la science et la technologie en Afrique, et dans le domaine du suivi du processus; à l'examen, l'actualisation et la restructuration des systèmes et des politiques en matière de science et de technologie sur le continent, et au Réseau interorganisations dans le domaine des biotechnologies.

g) La coordination du groupe thématique *plaidoyer et communication* est assurée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Les activités de ce groupe ont consisté à faire mieux connaître le NEPAD à l'échelle mondiale, à amener les Africains et la communauté internationale à soutenir celui-ci et à faciliter le travail des Nations Unies en faveur du NEPAD.

h) Sous la coordination du Département des affaires politiques, le groupe thématique *paix et sécurité* a organisé un atelier axé sur les enseignements tirés des processus de médiation au Kenya et au Darfour pour lesquels l'UA et l'ONU ont coopéré. Cet atelier avait pour objectif de renforcer les partenariats UA/ONU dans le domaine de la médiation en recensant les expériences positives, les meilleures pratiques et les défis à relever. En 2009, le programme du sous-groupe thématique *droits de l'homme, justice et réconciliation* a surtout consisté à renforcer les capacités de la Commission de l'UA et de ses institutions en charge des droits de l'homme dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le sous-groupe thématique est en train d'élaborer une stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique conformément aux initiatives de l'UA et de l'ONU (résolution 61/296 de l'Assemblée générale). À cet égard, une réunion conjointe d'experts de l'UA et de l'ONU était prévue au début de novembre 2009, qui avait pour objet d'améliorer la concertation entre l'Examen périodique universel, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et Droit au développement, et d'examiner les modalités de renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU et l'UA en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Afrique.

i) Sous la coordination de l'ONUDI, le groupe thématique *industrie, commerce et accès aux marchés* a poursuivi son appui aux organisations sous-régionales et régionales africaines en vue de renforcer leur capacité de diriger le processus du développement, d'évaluer les besoins, de mobiliser des ressources, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des programmes et des projets de l'UA/NEPAD dans les trois domaines en question.

#### **IV. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la neuvième réunion du MCR**

24. Le secrétariat du MCR et les groupes thématiques du Mécanisme ont mené un certain nombre d'activités en exécution des principales recommandations de la neuvième réunion du MCR visant à accroître l'appui à l'UA et au NEPAD, comme suit:

a) Le terme «coordination» a été adopté lors de la neuvième réunion du MCR. De ce fait, celui-ci est devenu le «Mécanisme de coordination régionale» et le terme «coordination» remplace le terme «consultation» dans tous les documents, en version électronique ou papier. Dans le même ordre d'idées, on désignera dorénavant par «coordonnateurs» les «organiseurs» des différents groupes thématiques.

b) Le groupe thématique *agriculture, sécurité alimentaire et développement rural* est chargé de renforcer l'action de coordination que mènent les Nations Unies pour faire face au défi de la crise alimentaire en Afrique. Le groupe doit en particulier élaborer un programme d'action commun de l'ONU aux plans sous-régional et régional, en s'appuyant sur les processus du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et élaborer une stratégie de plaidoyer et de communication concernant la crise alimentaire et la manière de la résoudre.

c) L'établissement d'un plan d'activités consolidé pour le MCR est une tâche en cours, étant donné qu'un certain nombre de groupes thématiques n'ont pas encore soumis leurs plans d'activités.

d) Les groupes thématiques n'ayant soumis qu'un nombre limité de plans d'activités, la situation est la même quant à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation. Il est entendu qu'il est nécessaire de disposer d'un cadre de suivi et d'évaluation permettant de passer à la loupe les aspects fondamentaux du fonctionnement des groupes thématiques, tout comme d'évaluer les résultats obtenus dans les domaines de la cohérence dans l'action et de la coordination.

e) S'agissant de la mise en place d'un système de communication entre groupes thématiques, le secrétariat du MCR envisage la possibilité d'utiliser l'actuel cadre de gestion des connaissances comme moyen de communication entre les groupes thématiques et au sein de ceux-ci.

f) La plupart des groupes thématiques ont mis en place des structures de direction, en se mettant d'accord sur les organismes chefs de file, chargés des tâches de coordonnateurs et de co-coordonnateurs, afin d'améliorer la manière et les modalités de faire rapport, d'assurer un suivi des décisions et des engagements pris, ainsi que de procéder à des évaluations communes des réalisations.

g) Certains groupes thématiques, tels que le groupe paix et sécurité, le groupe gouvernance, le sous-groupe thématique *emploi et main-d'œuvre*, le sous-groupe sports et culture, ont revu leur mandat en consultation avec l'UA.

h) Les septième, huitième, neuvième et dixième réunions du MCR ont reconnu la nécessité d'établir un mécanisme de coordination sous-régionale pour combler le fossé entre le Mécanisme et les mécanismes existant au niveau des États tels que les Équipes de directeurs régionaux et les Équipes de pays des Nations Unies. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, basé à Yaoundé, a déjà établi un mécanisme de coordination sous-régional,

composé de six groupes thématiques. Les bureaux sous-régionaux en Afrique de l'Est (à Kigali) et en Afrique australe (à Lusaka) sont en train d'entreprendre des consultations de haut niveau avec les parties prenantes de leurs sous-régions respectives pour établir et rendre opérationnels des mécanismes de coordination sous-régionale conformément à la recommandation de la dixième réunion du MCR, qui avait préconisé leur création en tenant compte des réalités, des particularités et des priorités de chaque sous-région, notamment celles des CER, ainsi que des rôles et responsabilités des divers acteurs au plan sous-régional.

i) Pour la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités du secrétariat du MCR, le PNUD et l'OIT déploient les plus grands efforts pour soutenir le secrétariat du Mécanisme. Le projet de résolution demandant un mandat à l'Assemblée générale pour financer le secrétariat du MCR et les groupes thématiques du Mécanisme, en vue de renforcer leur rôle en matière de coordination des activités et de programmation commune n'a pas encore été établi. En raison des changements institutionnels et des autres mutations en cours à l'UA et au secrétariat du NEPAD, l'on a estimé qu'il était prudent d'attendre l'aboutissement du processus d'intégration du NEPAD aux structures et processus de la CUA et la transformation du secrétariat du NEPAD en une nouvelle entité.

j) Selon le mandat que lui a confié le Conseil des chefs de secrétariat (CCS), le secrétariat du MCR, par le biais de la CEA, présentera un rapport annuel sur les efforts coordonnés que font les Nations Unies pour répondre à l'appel en faveur d'un appui cohérent et concerté aux actions et politiques relatives aux changements climatiques à l'échelon régional. Le secrétariat du MCR a ainsi procédé à un certain nombre de consultations avec le groupe thématique *environnement, population et urbanisation*, ainsi qu'avec la Division compétente à la CEA, la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, pour voir comment donner suite à la recommandation du Mécanisme tendant à l'élaboration d'un plan de travail pour le MCR. Considérant le Plan d'action du NEPAD relatif à l'environnement, les décisions et déclarations des sommets de l'UA et les décisions de la Conférence des ministres africains de l'environnement concernant les changements climatiques en tant que cadre donnant des directives aux organismes des Nations Unies opérant en Afrique sur la façon de traiter la question des changements climatiques, le groupe thématique a évalué la meilleure manière dont chaque groupe thématique pourrait contribuer aux mesures liées aux changements climatiques et à l'élaboration d'un plan d'activités. Il a, en conséquence, élaboré des projets et plans sous-régionaux sur les changements climatiques, qui ont servi à arrêter la position commune africaine en la matière. Le secrétariat conjoint CUA/CEA/BAD a élaboré un important programme sur « Le climat au service du développement en Afrique (ClimDev Afrique) » avec le concours d'un centre, le Centre africain de politique climatique, basé à la CEA. Le groupe thématique a aidé les autres groupes thématiques à intégrer les changements climatiques dans leurs programmes respectifs. Le groupe thématique *paix et sécurité* est convenu de créer un groupe de travail présidé par le PNUE, dans le but d'intégrer les changements climatiques dans son travail. Composé du HCR, de la CUA et du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ce groupe est censé formuler des propositions concrètes sur la question.

## V. Défis et contraintes

25. Susciter plus d'engagement et d'actions de la part des organismes et des organisations du système des Nations Unies, tout comme de la part des organisations sous-régionales et régionales africaines représente les défis et contraintes majeurs auxquels le MCR se trouve confronté. On peut résumer certains de ces défis et contraintes comme suit:

a) Il est nécessaire d'élaborer un programme de travail commun, qui harmonise les différentes priorités des membres des groupes thématiques, compte tenu des mandats différents qu'ils tiennent de leurs organisations.

b) Un plan d'activités consolidé n'a pas pu être établi pour le MCR, les groupes thématiques n'ayant soumis qu'un nombre limité de plans. Cela a influé sur l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le Mécanisme et, partant, sur la mobilisation des ressources.

c) Malgré leur importance et leur corrélation, les thèmes tels que le genre, la culture, le renforcement des capacités, la jeunesse et l'intégration régionale n'ont pas encore été bien intégrés dans les activités des divers groupes thématiques.

d) L'absence de référents dévoués pour la CUA au sein du MCR et des divers groupes thématiques a nui à l'efficacité.

e) Il est d'une importance capitale que la Commission de l'Union africaine indique clairement ses besoins en matière de capacités, qu'elle engage le processus de mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA et qu'elle arrête les modalités pour l'examen périodique triennal du Programme.

f) L'établissement de mécanismes de coordination sous-régionale pose d'énormes problèmes, étant donné la multitude de CER et le fait que, dans les sous-régions, la plupart des organisations des Nations Unies œuvrent au niveau des pays.

g) L'intégration du NEPAD aux processus et structures de la CUA a soulevé des difficultés pour les organismes des Nations Unies, car ceux-ci ne savaient pas encore avec certitude quelle serait l'incidence de cette intégration sur leur appui à l'UA et au NEPAD, avant que le dernier Sommet de l'UA n'ait donné les éclaircissements nécessaires.

## **VI. Questions à examiner et la voie à suivre**

26. S'agissant des questions à examiner et des mesures concrètes à prendre, voici celles qui ont été recensées:

a) Le MCR devrait trouver une place dans l'architecture de l'ONU et être relié au Comité de haut niveau chargé des programmes. Cela favoriserait plus d'engagement au niveau institutionnel, l'adhésion à l'idée du Mécanisme et les initiatives aux plus hauts niveaux des organismes des Nations Unie, réduirait les difficultés en matière de financement et faciliterait l'adoption de mécanismes relatifs à l'obligation redditionnelle.

b) Aux fins de consolidation de leurs plans d'activités respectifs en un seul, les groupes thématiques devraient soumettre leurs plans au secrétariat du MCR.

c) Les groupes thématiques devraient systématiquement intégrer dans leurs activités les questions intersectorielles ayant fait l'objet d'un accord.

d) Il faudrait renforcer la communication, le partage des informations, la consultation et la planification commune à l'intérieur des groupes thématiques et entre ces groupes et ce, de façon régulière.

e) Le secrétariat du MCR devrait être doté en ressources adéquates pour s'acquitter de sa fonction de coordination stratégique, en tant que secrétariat pleinement opérationnel.

f) Pour favoriser l'apprentissage mutuel, il faudrait établir des liens officiels entre le MCR-Afrique, les mécanismes de coordination sous-régionale et les équipes de directeurs régionaux, de même qu'entre les différents MCR d'autres régions.

g) En vue d'une participation effective de sa part, la Commission de l'UA devrait désigner un référent général pour le MCR et des référents techniques auprès des différents groupes thématiques.

h) À l'occasion de l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, la Commission de l'UA devrait s'approprier davantage l'ensemble du processus et assumer le rôle moteur nécessaire pour la mise en œuvre effective du Programme.

i) Une intégration effective du NEPAD aux processus et structures de la CUA assurerait une continuité et une meilleure coordination dans l'exécution des activités du MCR.

j) Les CER constituent une partie prenante importante au niveau des mécanismes de coordination sous-régionale et, de ce fait, leur soutien actif au MCR est indispensable.

k) Les CER devraient désigner un référent pour les mécanismes de coordination sous-régionale en vue de leur participation effective à ces mécanismes.

l) Les bureaux sous-régionaux de la CEA devraient, en étroite collaboration avec les CER et les organisations du système des Nations Unies, jouer davantage leur rôle dirigeant et accélérer l'établissement ou la mise en œuvre de mécanismes de coordination sous-régionale dans leurs sous-régions respectives.